

# Release Note 11

Juin 2022

Cher courtier,

Le weekend dernier (19/06), une release du nouveau V-Connect a eu lieu.

Sur base de votre feedback, certains éléments de la plateforme ont été adaptés dans cette release afin d'améliorer votre expérience utilisateur. Vous pouvez en savoir plus à ce sujet dans cette release note.

Nous espérons vous fournir suffisamment d'informations claires. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre Account Manager. Pour toutes vos questions techniques, vous pouvez contacter le helpdesk ([helpdesk@vivium.be](mailto:helpdesk@vivium.be) ou 0800 484 93). Pour toutes vos questions concernant le produit, le tarif ou l'acceptation, veuillez contacter le numéro habituel du Service Center ([auto-bru@Vivium.be](mailto:auto-bru@Vivium.be) ou 02 406 30 01).

Nous vous souhaitons beaucoup de succès !

## 1. Ajustements plateforme V-Connect Auto

[1.1 Informex indisponible – Encodage manuel du véhicule possible](#)

[1.2 Mobilhome – Masse Maximale Autorisée](#)

[1.3 Retour bordereau \(BRB\) 30 jours – avis de paiement renouvellement](#)

[1.4 Validation du numéro de plaque et du numéro de châssis](#)

## 2. Défaits résolus

[2.1 Documents inclus dans le bloc retour](#)

[2.2 Dupliquer un tarif pour lequel il y a eu une analyse compagnie](#)

[2.3 Attestation de sinistre après une résiliation à la date d'échéance](#)

[2.4 Établir un tarif pour un client existant](#)

[2.5 Blocage à l'écran des informations de paiement](#)

[2.6 Finalisation de l'affaire après une signature électronique réussie](#)

[2.7 Analyse compagnie – Le tarif est disponible dans la vue "affaires réalisées"](#)

[2.8 Le statut du tarif dans la vue « affaires réalisées »](#)

[2.9 Document tarif après modification](#)

[2.10 Ouvrir les documents concernant une police depuis l'ancien V-Connect](#)

## 3. Bon à savoir

3.1 Franchise anglaise – adaptation des règles

3.2 Type d'usage commercial line

3.3 Suppression de certaines règles d'acceptation

3.4 La garantie "assistance accident" n'est pas autorisée pour les quads, cyclomoteurs et tricycles.

# 1. Ajustements plateforme

## 1 Informex indisponible – Encodage manuel du véhicule possible

Lorsque le système Informex n'était pas disponible ou que le véhicule n'existait pas dans la base de données Informex, il était impossible de faire une recherche de véhicule et donc de commencer un tarif ou une nouvelle affaire. Désormais, il sera possible d'encoder manuellement les données du véhicule afin de ne plus être bloqué.

## 2 Mobilhome – Masse Maximale Autorisée

Le champ « Quel est le poids du véhicule (kg) ? », sera remplacé par « Quelle est la masse maximale autorisée (M.M.A.) (kg) ? » et la limite sera dorénavant fixée à 5.000 kg au lieu de 3.500 kg. Pour les mobilhomes de plus de 5.000 kg, vous pouvez envoyer la proposition d'assurance complétée et signée par e-mail à [auto-bru@vivium.be](mailto:auto-bru@vivium.be).

## 3 Retour bordereau (BRB) 30 jours – avis de paiement renouvellement

Désormais, les renouvellements suivent la même règle que les autres types de paiements pour les retours bordereaux : dernier jour du mois + 30 jours. Par exemple : la date d'échéance est le 04/04, le dernier jour du mois est le 30/04, la date limite du retour bordereau est le 30/05 (dernier jour du mois + 30 jours). Pour les autres termes, 45/60/90 jours, il s'agit de la date d'échéance + 45/60/90 jours.

## 4 Validation du numéro de plaque et du numéro de châssis

Dorénavant, le numéro de plaque ne pourra pas dépasser 8 caractères alphanumériques en majuscules et le numéro de châssis ne pourra pas dépasser 17 caractères alphanumériques en majuscules et ne pourra pas contenir un 'I', 'O' ou 'Q'. Si l'encodage n'est pas correct, vous recevrez un message d'erreur : « Le numéro de plaque ne peut pas dépasser 8 caractères alphanumériques en majuscules. » ou « Le numéro de châssis ne peut pas dépasser 17 caractères alphanumériques en majuscules et ne peut pas contenir un 'I', 'O' ou 'Q'. »

## 2. Défauts résolus

### 1 Documents inclus dans le bloc retour

Tous les documents présents dans new V-Connect auto lors de la création d'une police, seront désormais inclus dans le bloc retour.

### 2 Dupliquer un tarif pour lequel il y a eu une analyse compagnie

Jusqu'à présent, le courtier pouvait être bloqué lorsqu'il dupliquait un tarif soumis à analyse compagnie. Il ne pouvait pas le finaliser ou demander une nouvelle analyse. Ce défaut a été résolu.

### 3 Attestation de sinistre après une résiliation à la date d'échéance

L'attestation de sinistre n'était pas disponible après une résiliation à la date d'échéance. Ce défaut a été résolu, l'attestation de sinistre est désormais disponible pour le client.

### 4 Établir un tarif pour un client existant

Il pouvait arriver que le système ne retrouve pas un client existant lors de la recherche dans new V-Connect Auto et provoque un message d'erreur. Ce défaut a été résolu.

### 5 Blocage à l'écran des informations de paiement

Dans certains cas, lors de la réalisation d'un avenant, il pouvait arriver que les informations de paiement ne soient pas préremplies et comportent des caractères non valides ce qui entraînait un blocage du courtier à cet écran. Ce défaut a été résolu.

## 2. Défauts résolus

### 6 Finalisation de l'affaire après une signature électronique réussie

En cas d'adaptation du plan de paiement lors de la confection d'une affaire nouvelle, le courtier ne parvenait pas à finaliser l'affaire après que la signature électronique ait été réalisée avec succès. Ce défaut a été résolu.

### 7 Analyse compagnie – Le tarif est disponible dans la vue "affaires réalisées"

Jusqu'à présent, un courtier Portima ne pouvait pas voir lorsque un gestionnaire approuvait un tarif en analyse compagnie car celui-ci disparaissait de la vue "affaires réalisées" dans l'ancien V-Connect. Désormais, le tarif sera visible dans la vue « affaires réalisées ».

### 8 Le statut du tarif dans la vue « affaires réalisées »

Lorsque le courtier uploadait de nouveaux documents dans new V-Connect, le statut du tarif changeait dans la vue « affaires réalisées ». Ce défaut a été résolu, dorénavant, le statut du tarif ne changera pas lorsque de nouveaux documents seront téléchargés dans new V-Connect.

### 9 Document tarif après modification

Dans le cadre d'un recalcul de la prime, par exemple pour modifier les garanties sélectionnées, le document tarif téléchargé dans l'écran résumé du tarif n'était pas correct et reprenait le montant de l'ancien calcul. Ce défaut a été résolu, le document tarif sera adapté en tenant compte de la dernière modification.

### 10 Ouvrir les documents concernant une police depuis l'ancien V-Connect

Dans l'ancien V-Connect, lorsque l'on cliquait sur l'icône PDF pour ouvrir un document concernant une police dans new V-Connect, cela ne fonctionnait pas. Ce défaut a été résolu, dorénavant, en cliquant sur cette icône, vous serez renvoyé sur la page détails de la police dans new V-Connect.

| Numéro de police             | Produit | Statut   | Date d'effet | Date d'expiration | Producteur | Documents   | Quittances  |
|------------------------------|---------|----------|--------------|-------------------|------------|---|---|
| <a href="#">111000105698</a> | AUTO    | En cours | 07/12/2021   |                   | 4003       |  |  |
| <a href="#">111000105771</a> | AUTO    | En cours | 08/12/2021   |                   | 4003       |  |  |
| <a href="#">111000105861</a> | AUTO    | En cours | 25/04/2022   |                   | 4003       |  |  |

## 3. Bon à savoir

### 1 Franchise anglaise – adaptation des règles

Dans une optique de rentabilité de notre portefeuille, une surprime de 50% est désormais appliquée sur la garantie dégâts matériels pour les véhicules  $\geq 2$  ans ou pour les conducteurs avec un degré Bonus-Malus supérieur à 0. Pour les autres segments, le tarif de la franchise anglaise reste inchangé.

### 2 Type d'usage commercial line

Désormais, en commercial line, il ne sera plus possible de générer une offre pour les véhicules à usage autre que 'mixtes et professionnels', et ce quel que soit le type de véhicule. Pour ces autres types d'usage (par exemple : auto-école, véhicule de courtoisie ou transport pour compte propre), cela passera par le back-office.

### 3 Suppression de certaines règles d'acceptation

Afin de simplifier votre gestion quotidienne, nous avons supprimé 6 règles d'acceptation :

- Dans les cas où la valeur des accessoires était supérieure à 10% de la valeur catalogue + options, il fallait une acceptation compagnie. Ce n'est plus le cas.
- Il n'était pas permis de supprimer une garantie en dehors de la date de renouvellement du contrat. C'est désormais permis.
- La modification du plan de paiement nécessitait l'approbation de la compagnie. Ce n'est plus le cas.
- Il n'y a plus non plus d'approbation compagnie dans les 3 cas suivants :
  - Résiliation pour motif « Résiliation suite au refus (sans suite) », « Résiliation de commun accord » et « Résiliation suite au refus de la hausse tarifaire »
  - Présence d'un leaseur dans le contrat
  - Annulation d'une police plus de 15 jours dans le passé

## 3. Bon à savoir

### 4 La garantie “assistance accident” n’est pas autorisée pour les quads, cyclomoteurs et tricycles.

Même si le système accepte la sélection de la garantie assistance accident pour les quads, cyclomoteurs et tricycles, celle-ci n’est pas autorisée selon les règles d’acceptation définies par Vivium. Si vous la sélectionnez lors de la confection de l’affaire, le service production la supprimera par après ce qui entraîne de la gestion manuelle pour les services internes. Par contre, l’assistance accident est possible pour une moto si elle n’a pas plus de 8 ans.